



Ce point d'actualité comporte de nouvelles informations concernant l'année 2008 pour divers éléments tels que les cotisations et prestations de Sécurité Sociale. En vertu du droit en vigueur, ces chiffres changent automatiquement chaque année pour que le programme soit indexé par rapport aux niveaux des prix et des salaires. Que vous exerciez une activité professionnelle ou que vous bénéficiiez de prestations de Sécurité Sociale, ces changements sont importants pour vous.

Informations relatives aux personnes exerçant une activité professionnelle

Cotisations de Sécurité Sociale et Medicare

<i>Cotisations de Sécurité Sociale</i>	2007	2008
Employé/employeur (chacun)	6,2 % sur les bénéfices jusqu'à 97 500 USD	6,2 % sur les bénéfices jusqu'à 102 000 USD
Travailleur indépendant <small>*Peut être compensé par des provisions fiscales</small>	12,4 %* sur les bénéfices jusqu'à 97 500 USD	12,4 %* sur les bénéfices jusqu'à 102 000 USD
<i>Cotisations Medicare</i>	2007	2008
Employé/employeur (chacun)	1,45 % sur tous les bénéfices	1,45 % sur tous les bénéfices
Travailleur indépendant <small>*Peut être compensé par des provisions fiscales</small>	2,9 %* sur tous les bénéfices	2,9 %* sur tous les bénéfices

Crédits de travail—lorsque vous travaillez, vous cumulez des crédits ouvrant droit aux prestations de la Sécurité Sociale. Pour avoir droit aux prestations de la Sécurité Sociale, vous devez avoir cumulé un certain nombre de crédits. Ce nombre est en fonction à la fois de votre âge et du type de prestation que vous demandez. Chaque année, vous pouvez cumuler un maximum de quatre crédits. La plupart des ayants droit doivent cumuler 40 crédits pour avoir droit à des prestations de retraite.

	2007	2008
	Un crédit = 1 000 USD	Un crédit = 1 050 USD

Informations relatives aux personnes bénéficiant de prestations de Sécurité Sociale

Plafonds de revenu

En vertu du droit fédéral, les personnes bénéficiant de prestations de Sécurité Sociale n'ayant pas atteint l'âge de la retraite à taux plein sont en droit de bénéficier de la totalité des prestations dans la mesure où leurs revenus sont inférieurs aux plafonds ci-après. En 2006, l'âge de la retraite à taux plein est fixé à 66 ans. L'âge de la retraite augmentera progressivement chaque année jusqu'à s'établir à 67 ans pour les personnes nées en 1960 et après.

	2007	2008
À compter de l'âge de la retraite à taux plein	Pas de plafond de revenu	Pas de plafond de revenu
Personnes n'ayant pas atteint l'âge de la retraite à taux plein	12 960 USD pour chaque tranche de 2 USD au-delà du plafond, vos prestations sont réduites de 1 USD.	13 560 USD pour chaque tranche de 2 USD au-delà du plafond, vos prestations sont réduites de 1 USD.
Au cours de l'année durant laquelle vous parvenez à l'âge de la retraite à taux plein	34 440 USD pour chaque tranche de 3 USD au-delà du plafond, vos prestations sont réduites de 1 USD, et ce jusqu'à ce que vous parveniez à l'âge de la retraite à taux plein	36 120 USD pour chaque tranche de 3 USD au-delà du plafond, vos prestations sont réduites de 1 USD, et ce jusqu'à ce que vous parveniez à l'âge de la retraite à taux plein

Plafonds de revenus applicables aux bénéficiaires de prestations invalidité : si vous travaillez et bénéficiez de prestations invalidité, vous devez déclarer vos revenus à la Sécurité Sociale, aussi faibles soient-ils. Durant une période d'essai d'une durée maximale de neuf mois (pas nécessairement consécutifs), vous n'êtes pas soumis(e) à un plafond de revenu et continuez à percevoir la totalité de vos prestations. Au terme de cette période d'essai de neuf mois, nous déterminerons si vous êtes toujours en droit de bénéficier des prestations invalidité. Il est possible que vous puissiez bénéficier d'autres aides à la réinsertion pour vous aider lors de votre retour à la vie professionnelle.

Activité rémunérée significative (non malvoyant[e])	900 USD par mois	940 USD par mois
Activité rémunérée significative (malvoyant[e])	1 500 USD par mois	1 570 USD par mois
Mois de période d'essai	640 USD par mois	670 USD par mois

Informations relatives aux personnes bénéficiant d'allocation SSI

Prestation SSI fédérale mensuelle (maximum)		
	2007	2008
Personne seule	623 USD	637 USD
Couple	934 USD	956 USD
Plafonds de revenu mensuels		
Personne dont le revenu est uniquement constitué de revenus salariaux	1 331 USD	1 359 USD
Personne dont le revenu ne constitue pas de revenus salariaux	643 USD	657 USD
Couple dont le revenu est uniquement constitué de revenus salariaux	1 953 USD	1 997 USD
Couple dont le revenu ne constitue pas de revenus salariaux	954 USD	976 USD
<p>NOTE : si vous disposez d'un revenu, vos prestations mensuelles seront, de manière générale, inférieures au montant maximum des prestations SSI fédérales. Attention, vous devez déclarer la totalité de vos revenus à la Sécurité Sociale. Certains états complètent les prestations fédérales au titre du SSI. Si vous habitez dans l'un de ces états, il est possible que vous remplissiez les conditions requises pour bénéficier d'un complément. Même si votre revenu est supérieur aux plafonds fixés, il est possible que vous remplissiez cependant les conditions requises.</p>		

Informations relatives aux personnes bénéficiant de Medicare

La plupart des coûts Medicare ont été relevés cette année pour tenir compte de la hausse des coûts médicaux.		
	2007	2008
Assurance hospitalisation (partie A)		
Pour les 60 premiers jours d'hospitalisation, le patient paie	992 USD	1 024 USD
Du 61ème au 90ème jour d'hospitalisation, le patient paie	248 USD par jour	256 USD par jour
Au-delà de 90 jours d'hospitalisation, le patient paie (jusqu'à 60 jours supplémentaires)	496 USD par jour	512 USD par jour
Pour les 20 premiers jours dans un centre de soins infirmiers qualifiés, le patient paie	0 USD	0 USD
Du 21ème au 100ème jour dans un centre de soins infirmiers qualifiés, le patient paie	124 USD par jour	128 USD par jour
<p>Achat de prime Partie A : le montant de la prime acquittée par vous pour l'achat de la Partie A de Medicare est en fonction du nombre de crédits de Sécurité Sociale cumulés par vous. Si vous avez :</p>		
40 crédits	0 USD	0 USD
de 30 à 39 crédits	226 USD par mois	233 USD par mois
moins de 30 crédits	410 USD par mois	423 USD par mois
Assurance médicale (Partie B)		
Prime	93,50 USD par mois	96,40 USD par mois**
Franchise	131 USD par an	135 USD par an
<p>Une fois le montant de la franchise acquitté par le patient, la Partie B couvre 80 pour cent des services couverts.</p>		
<p>NOTE : si vous bénéficiez d'une couverture Medicare et si votre revenu est faible, il est possible que l'état dans lequel vous habitez décide de prendre en charge vos primes Medicare, ainsi que, dans certains cas, vos franchises et autres débours à caractère médical. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service local d'aide médicale (Medicaid), les Services Sociaux ou le bureau d'aide sociale.</p>		
<p>**La montant de la prime mensuelle est \$ 96.40. Certains avec des revenus plus élevés payent des primes plus élevées.</p>		